

COVID-19

## ACCOMPAGNER LE TRAVAIL DE SON ENFANT À LA MAISON



### Que faire si je n'ai pas de matériel informatique ou de connexion Internet ?

Prenez contact avec le chef d'établissement de votre enfant. Il vous donnera des consignes et les différents supports de cours. Un partenariat avec La Poste permet aux établissements d'envoyer en priorité du travail aux élèves sous format papier. Vous disposerez d'une enveloppe T pour retourner les productions de votre enfant.



### Que faire si j'ai une question sur les devoirs de mon enfant ?

Contactez le directeur d'école ou le chef d'établissement et/ou le professeur de votre enfant. Ils sont mobilisés pour vous informer sur les modalités de son suivi pédagogique.

### Comment structurer la journée de travail de mon enfant ?

Il est important que votre enfant se réveille à heure fixe et se couche tôt, en respectant un rythme proche du temps scolaire. Établissez un programme journalier à partir d'un emploi du temps hebdomadaire avec des périodes de travail d'une heure maximum et des pauses de 20 minutes. Pour favoriser sa concentration, votre enfant doit s'installer à son bureau ou un endroit dédié au travail. N'oubliez pas de prévoir également des activités physiques.

### Combien de temps mon enfant doit-il consacrer à ses devoirs chaque jour ?

Votre enfant doit consacrer aux activités scolaires 2 à 3 heures en primaire et 3 à 4 heures au collège. Son professeur peut vous indiquer leur durée.